

**Commune de  
ST SATURNIN DU LIMET**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la mairie le :

**Le jeudi 7 septembre 2023**

**à 20 heures 00**

**Ordre du jour**

- Rapport d'activités 2022 – CCPC
- Délibérations décisions MRAe sur la révision allégée et la déclaration de projet
- Décision modificative
- Désignation de référents déontologue
- Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergie
- Redevances d'occupation du domaine public
- Délibérations fiscales
- Divers

St Saturnin du Limet, le 31 août 2023

Le Maire,  
Gérard BEDOUËT



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.